

Les échos agricoles



Bilan d'activités 2017 Chambre d'agriculture des Landes



L'édito du Président

Plus forts que jamais

L'année 2017 aura été marquée par le terrible deuxième épisode d'Influenza Aviaire dans le Sud Ouest. Plus brutal, plus intense, plus impactant que l'épisode précédent, il a particulièrement ébranlé la filière landaise et menacé les fondamentaux de notre économie.

Aux côtés de la Chambre d'agriculture et du CIFOG, la filière avec responsabilité et dans toute sa diversité – de l'amont à l'aval, des circuits courts aux circuits longs, du transport à l'attrapage ... - s'est mobilisée pour se remettre en question et tout mettre en œuvre pour se relever.

Nous avons su mobiliser et obtenir un important soutien financier de la part de l'Etat, de l'Europe, des collectivités territoriales et au premier rang du conseil départemental, de la MSA ou des banques avec plus de 80 millions d'euros pour accompagner les éleveurs de volailles maigres et grasses et leurs entreprises.

Grâce à la forte mobilisation syndicale de septembre dernier, et celle de tous les élus du département lors de l'imposant rassemblement de Castelnau Chalosse, le «post-29 mai», la reprise progressive de l'activité avicole a pu être également prise en charge.

Au-delà de ces nécessaires indemnités, retons le grand bond en avant réalisé par tous les acteurs de la filière en matière de biosécurité. Chaque entreprise, chaque éleveur, chaque intervenant a modifié le plus souvent en profondeur ses pratiques et ses process.

Enfin, autour du cluster biosécurité et d'Agro-landes, en peu de temps, nous avons réalisé d'immenses progrès collectifs pour lutter contre ces virus.

Un système d'alerte réactif, basé sur les principes des plans Orsec, qui s'appuie sur des outils professionnels, BD avicole et Cartogip est aujourd'hui en place dans le Sud Ouest.

Les travaux se poursuivent sur la mise au point de méthodes de lutte complémentaires telle que la vaccination.

Bien qu'en matière sanitaire rien ne soit définitivement acquis, la filière avicole landaise sort plus forte de ces deux crises successives.

Alors, tous ensemble, continuons dans cette voie, ne baissons pas la garde.

Mais il appartient à chacun des acteurs de se donner les moyens de conserver la valorisation acquise de nos produits d'exception, indispensable pour financer ces coûteuses adaptations.

Dominique Graciet

2^{ème} crise influenza aviaire

Après la crise H5N1, la crise 2017 a été plus marquante pour les éleveurs au plan psychologique vu l'ampleur du nombre de foyers et le dépeuplement très rapide mis en place. De plus, la trésorerie des exploitations s'est dégradée compte tenu des délais importants pour le paiement des indemnités.

Représentation professionnelle

Les élus de la Chambre d'agriculture ont alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur la nécessité d'accélérer les paiements et sur la prise en compte des pertes post 29 mai. Nous avons travaillé avec la CIFOG sur les simulations de pertes économiques pour négocier le calcul des aides. Nous avons aussi apporté un appui auprès de la DDCSPP dans les négociations avec la DGAL pour le calcul des indemnités des foyers. Les liens ont été constants également avec la DDTM et le Conseil Départemental qui a pris en charge les bonifications d'intérêts, ainsi que les analyses devenues obligatoires lors de mouvements de PAG.

Soutien aux éleveurs

Nous avons contacté individuellement les 308 agriculteurs foyers d'influenza pour expliquer le déroulement des procédures (abattage, nettoyage, désinfection, expertises) et apporter également un soutien psychologique. Durant toute la crise, nous avons répondu aux très nombreuses sollicitations des agriculteurs et fait le lien avec l'administration pour le traitement de leur dossier.

Information

En collaboration avec les services de l'Etat, trois réunions ont été organisées (en janvier à Cazères sur l'Adour, en février à Aire et en septembre à

Hagetmau) pour informer les producteurs sur l'évolution de la situation et les mesures mises en place. Durant le 1er semestre, nous avons réuni 14 fois les groupements de producteurs et les organisations professionnelles agricoles pour que tous disposent d'informations de façon régulière et donnent sur le terrain des messages identiques. Sur notre site internet, les informations étaient accessibles en direct avec des cartes interactives, les arrêtés et les nouvelles mesures mises en ligne quotidiennement. De plus, 7 stages à la biosécurité ont été mis en place pour 84 agriculteurs et salariés.

Expertises

Les conseillères palmipèdes et volailles de la Chambre d'agriculture sont agréées expertes sanitaires. A ce titre, elles ont effectué en binôme avec un agriculteur, 260 expertises de foyers pour déterminer au cas par cas le montant des aides : estimation de la valeur des animaux abattus, prise en compte des travaux de nettoyage, désinfection et des matériaux détruits. Ces montants ont été ensuite validés par la DGAL.

L'enjeu pour l'avenir reste la biosécurité sur le long terme d'où la nécessité pour les producteurs de se former, de réaliser et d'actualiser leurs plans de biosécurité.



Réunion d'information le 5 janvier 2017 à Cazères sur l'Adour

Contact

Contact Chambre d'agriculture

Tél. 05 58 85 45 45

www.landes.chambre-agriculture.fr

Nouvelle
adresse!

POLE ELEVAGE

Conversion d'élevages en agriculture biologique

En bovins lait

Pour répondre à la demande des consommateurs, la coopérative laitière SODIAAL, souhaite collecter du lait bio dans les Landes mais elle n'a pas encore d'éleveurs convertis au bio. A noter, le lait bio est payé au producteur environ 450€/tonne.

La Chambre d'agriculture a donc organisé en juillet 2017, pour un groupe d'éleveurs landais ayant manifesté un intérêt pour le bio, une visite chez un producteur dans les Pyrénées Atlantiques ayant un système d'élevage proche de celui des Landais (race Prim Holstein, ensilage de maïs...).

Les participants ont pu découvrir les aspects techniques et économiques de la production bio chez cet éleveur qui commercialise en circuit long. A l'issue, deux éleveurs landais ont souhaité approfondir la réflexion. La Chambre d'agriculture a accompagné chacun, avec tout d'abord un diagnostic de pré-conversion réalisé par le conseiller bio pour faire un point des atouts et contraintes d'une conversion. Puis avec les conseillers bovin lait et d'entreprise, une étude personnalisée de projet de conversion a été réalisée. Elle comporte une di-



© Crédit photo CA35

mension technique sur le troupeau, les surfaces fourragères, le plan de rationnement, le bilan fourrager, les conséquences sur la production laitière (qualité, quantité, taille du troupeau) et une dimension économique pour la globalité de l'exploitation. Les éleveurs ont pu ensuite prendre leur décision avec toutes les informations en main. A ce jour, 1 agriculteur a franchi le pas de la bio et l'étude est en cours pour l'autre.



© Crédit photo CA40

En bovins viande

La Chambre d'agriculture a été sollicitée par une dizaine d'éleveurs de bovins viande conventionnels qui souhaitent réfléchir à une conversion en bio avec un système où ils n'ont pas à gérer la commercialisation. Ces éleveurs ont une surface en herbe importante et engraisent moins que la moyenne départementale.

Le conseiller bovins viande de la Chambre d'agriculture a donc réuni avec son collègue des Pyrénées Atlantiques et les conseillers bio des deux départements, les quatre organismes de production agréés et les abatteurs des départements 40 et 64 pour analyser les potentialités du marché local bio et les attentes des consommateurs. Les opérateurs ont montré un grand intérêt pour cette démarche en bio. Suite à cette réunion, ils doivent proposer une grille tarifaire qui permettra de connaître précisément leurs engagements pour commercialiser du bio et à quel prix. Tout reste encore à faire pour engager la réflexion sur les premiers projets de conversion d'éleveurs de bovins viande avec un circuit long de commercialisation.

Les chiffres clés

90 fermes de références suivies

380 adhérents Landes Conseil Elevage

10 comices agricoles cantonaux

12 permis de construire

72 pré-études d'élevage en zone vulnérable

Area-Pcae : 53 dossiers réalisés par la Chambre d'agriculture dont 13% pour des jeunes agriculteurs ou nouveaux installés

Contact

Pôle élevage
tél. 05 58 85 45 25

En savoir plus
www.land.es.chambre-agriculture.fr

Nouvelle
adresse!



POLE ELEVAGE suite

Permis de construire en bâtiments d'élevage

Suite aux demandes d'éleveurs de volailles et de palmipèdes ayant besoin d'un permis de construire pour des bâtiments fixes de 150 à 600m², la Chambre d'agriculture a mis en place en 2017 ce nouveau service.

Jusque-là, nous réalisons uniquement des permis de construire simplifiés pour des cabanes mobiles de volailles.

Un logiciel spécifique de dessin et d'insertion paysagère a été acquis et trois conseillers élevage formés.

Nous pouvons donc répondre à toutes les demandes de permis de construire quel que soit la taille du projet de bâtiment d'élevage. 13 dossiers ont été réalisés en 2017 essentiellement pour des bâtiments de PAG et de vo-

lailles (400m²). Tous ont obtenu le permis de construire. Déjà 20 demandes sont enregistrées au 1er trimestre 2018.

A noter : vous bénéficiez d'un interlocuteur unique à la Chambre d'agriculture pour votre permis de construire, vos dossiers de régularisation d'installation classée et d'obtention des aides Area-Pcae.



© Crédit photo CA44



POLE DEVELOPPEMENT

Raisonner la fertilisation avec le PPF

La fertilisation représente la charge opérationnelle la plus onéreuse en grandes cultures. Le Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) permet de prévoir chaque année, les apports optimaux de fertilisation organique et minérale en fonction des besoins prévisibles de la plante et de l'estimation des fournitures du sol.

Il est obligatoire en zone vulnérable, pour les élevages soumis à la réglementation des Installations Classées et lors d'une demande de certification Area.

En réalisant le Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) avec vous, nous analysons vos pratiques de fertilisation et vous proposons les adaptations nécessaires, le tout dans un objectif d'amélioration agronomique et de respect de la réglementation.

A partir de vos objectifs de rendements, des types de sol, de la valorisation de vos effluents, nous calculons par parcelle, les doses optimales d'azote, phosphore et potasse à apporter pour éviter « une surfertilisation » coûteuse pour l'environnement et pour votre porte-monnaie.

Nous réalisons les PPF avec l'outil cartographique MesP@rcelles, adapté en permanence aux évolutions réglementaires et qui permet aussi d'établir la déclaration graphique et l'assolement dans TéléPac.

En 2017, 110 agriculteurs ont réalisé le PPF avec la Chambre d'agriculture.



© Crédit photo CA44

Contact

Aline CROUGNEAU
05 58 85 45 57

POLE DEVELOPPEMENT suite

Toujours mieux pour préserver la qualité de l'eau



© Crédit photo CA40

Contact
Xavier LEJUS
05 58 85 43 92

En 2017, la Chambre d'agriculture, le Conseil Départemental des Landes, la Cuma640, l'agence de l'eau et les syndicats SYDEC et SIBVA ont travaillé en concertation pour définir des actions préventives à mettre en place sur les bassins versants des Arbouts et d'Orist afin de préserver la qualité de l'eau. L'accent a été mis sur ces deux secteurs compte tenu de la présence ponctuelle (pics supérieurs à la norme de 0,1 microgramme par litre d'eau) de molécules de dégradation du désherbant du maïs, tournesol, soja : S-Métolachlore.

Ce travail, conduit avec les coopératives agricoles, s'intègre dans une démarche de sensibilisation et d'amélioration des pratiques engagées depuis plusieurs années.

Les agriculteurs des deux secteurs Arbouts et Orist sont donc mobilisés autour de deux actions phares :

- **meilleure utilisation des couverts végétaux** par le choix des espèces, la date d'implantation et surtout leur destruction mécanique
- **pratique du désherbage mécanique** des cultures d'été

Cette démarche sera amplifiée en 2018 avec la signature d'une charte par les différents partenaires de l'opération qui s'engagent à encourager ces pratiques.

NB : SIVBA (Syndicat intercommunal de la basse vallée de l'Adour), SYDEC (Syndicat d'Equipeement des Communes)

En chiffres

- 44 stages de formation
 - 365 agriculteurs formés
 - 150 agriculteurs renseignés en agriculture biologique
 - 23 dossiers AREA-PVE
 - 35 dossiers de restructuration viticole
 - 760 dossiers télédéclaration PAC
 - 400 marges brutes en productions végétales
 - 51 essais mis en place
 - 174 personnes en situation fragilisée, rencontrées et accompagnées
- Point Accueil Installation Transmission :
- 190 nouveaux candidats à l'installation reçus
 - 60 futurs cédants rencontrés

Installation :

- 31 dossiers d'installation dont 24 avec aides nationales et 7 avec aide du Conseil Départemental ou Prêt d'honneur

En savoir plus sur l'avenir de l'agriculture sur son territoire

Dans le cadre du projet de PLUI sur le Grand Dax, les élus de la communauté des communes ont sollicité la Chambre d'agriculture pour réaliser un diagnostic agricole (voir page 5) et une étude sur la transmission/reprise des exploitations. Cette étude permet aux élus d'avoir une visualisation des perspectives de libération du foncier et de transmission d'exploitations agricoles dans les années à venir sur leur territoire. C'est un élément fort de réflexion dans le cadre de projets d'urbanisation sur un territoire.

Au cours de l'été 2017, 48 agriculteurs de plus de 55 ans ont été enquêtés individuellement par le conseiller d'entreprise du secteur et/ou les conseillers transmission de la Chambre



© Crédit photo CA36

d'agriculture. L'occasion aussi de présenter les divers dispositifs existants pour accompagner les agriculteurs.

Il ressort que près de la moitié de ces agriculteurs ne sont pas fixés sur leur devenir. Toutefois les agriculteurs qui ont décidé de leur succession prévoient en majorité une reprise par un associé ou une installation.

Outre un rapport détaillé des résultats de l'enquête, nous avons livré aux élus plusieurs cartographies permettant de visualiser toutes ces informations sur le territoire.

Contact **Philippe DAVAUD**
05 58 85 44 07

POLE TERRITOIRE

Fertiliser avec des déchets issus de la méthanisation

L'unité de méthanisation Méthalandes est installée à Hagetmau depuis 2015. L'objectif initial était de traiter 150 000 tonnes uniquement d'effluents d'élevage pour produire de l'électricité et fabriquer des engrais avec les digestats homologués (solides et liquides).

Ces objectifs n'ont pas pu être atteints pour des raisons techniques. En août 2017, la société Adour Méthanisation (M. Labat) est devenue le nouvel exploitant de l'unité Méthalandes et a choisi pour une meilleure performance, d'utiliser des déchets d'origines animales ou végétales en plus des effluents d'élevage.

La Chambre d'agriculture a réalisé le dossier de demande d'autorisation temporaire d'épandage auprès de la Préfecture. Ce plan d'épandage (en cours de validation actuellement) doit permettre de valoriser le digestat de façon temporaire en attendant que le méthaniseur fonctionne à plein régime. Il concerne actuellement 1200 ha. Quand l'unité de méthanisation atteindra les 150 000 Tonnes, le plan d'épandage définitif devrait représenter 4 000 ha sur le secteur d'Hagetmau (rayon de 20-25 kms).

Valeur fertilisante

30 tonnes par ha de digestat liquide couvrent quasiment les besoins en potasse et phosphore et une partie des besoins azotés d'une culture de maïs. C'est un véritable fertilisant en complément ou en substitution d'une fertilisation minérale. Ce digestat est livré gratuitement à la parcelle. Le coût de l'épandage reste à la charge de l'agriculteur. La Chambre d'agriculture assurera le suivi agronomique du plan d'épandage pour garantir la qualité, la conformité et la traçabilité des digestats.



© Crédit photo CA40

Si vous êtes intéressés pour intégrer ce plan d'épandage :

Contact  Vincent BAECKLER
05 58 85 45 58

Agriculture et urbanisme



La Chambre d'agriculture a été sollicitée par les élus des communautés de communes pour réaliser les diagnostics agricoles dans le cadre des PLUI d'Orthe, du Grand Dax, de Mont de Marsan Agglo et de Marenne Adour Côte Sud (démarré en 2017).

Concrètement, nous réunissons par commune ou groupe de communes, des agriculteurs référents territoriaux et des délégués de conseils municipaux pour vérifier et compléter les informations dont nous disposons sur les exploitations du secteur. Nous établissons ensuite une photographie complète de l'activité agricole qui comprend le recensement et l'identification des exploitations : localisation, bâtiment d'élevage, plan d'épandage, irrigation... ainsi que diverses cartographies de ces données. A la demande de la communauté des communes du Grand Dax, nous avons réalisé une étude complémentaire sur la transmission-reprise des exploitations agricoles (voir page 4).

Ce type de diagnostic agricole met en valeur le poids économique de l'activité agricole et forestière d'un secteur. Il permet de faire prendre conscience aux élus, dans le cadre de leur projet d'urbanisme, l'intérêt de préserver le foncier agricole et forestier sur leur territoire.

Contact  Pierre LESPARRÉ
05 58 55 45 30

Financement des retenues collinaires

En 2017, la région Nouvelle Aquitaine a mis un coup d'accélérateur pour le financement des projets de ressources en eau. Dans les Landes, 7 projets de création ou d'agrandissement de retenues ont ainsi bénéficié d'un appui financier de la Région et du Feader à hauteur de 60 % à 80% des investissements. Il s'agit de 2 projets collectifs (dont celui de Mazerolles avec de l'eau issue de la géothermie) et 5 projets individuels soit un montant total d'aides de 790 000 € pour 1,2 millions € d'investissements. Ainsi au Sud d'une ligne Dax-Mont de Marsan, l'irrigation pourra être confortée sur 150 ha déjà irrigués et développée sur 150 ha principalement pour des cultures spécialisées (noisettes, asperges, kiwis..).

La Chambre d'agriculture a accompagné les agriculteurs concernés pour l'émergence de leur projet avec :

- un appui dans le choix du meilleur site d'implantation,
- la réalisation du pré-dimensionnement de l'ouvrage envisagé,
- la participation à l'expertise sur le terrain organisée par la Ddtm et l'Onema pour fixer le cadre réglementaire du projet (déclaration ou autorisation) qui permettra de réaliser le dossier approprié sans risque de non recevabilité lors de l'instruction,
- la réalisation du cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études,
- la sollicitation d'entreprises pour établir les devis des travaux (3 au minimum),
- l'élaboration du dossier de demandes d'aides,
- l'argumentation et transmission du dossier auprès de la DDTM.



© Crédit photo CA40

Contact  Julien RABE 05 58 85 45 36

POLE TERRITOIRE suite

Formation : sécurité pour interventions électriques



« Avant la formation je ne mesurais pas le danger quand j'intervenais dans une armoire électrique, maintenant je connais les bons gestes pour ma sécurité. » commente Mathieu après avoir suivi le stage « Intervenir en sécurité sur une installation électrique » qui donne l'habilitation électrique BR/B1V.

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Maison Familiale d'Aire, a mis en place cette formation à la demande des responsables de structures collectives d'irrigation de la Fdasah qui interviennent dans les installations de pompage. Il s'est très vite avéré que ce stage s'adresse à tous les exploitants agricoles dès lors qu'ils interviennent sur des installations électriques de bâtiments d'élevage, hangar-atelier, séchoir de céréales ... « Cette habilitation est obligatoire comme l'est le permis de conduire avec les conséquences identiques à celles si on conduit sans permis » explique le formateur en précisant « c'est une formation sur la sécurité et non une spécialisation en technique d'électricité ».

Le stage, de 3 jours alterne ateliers pratiques, apports théoriques, mises en situation, vidéos. Il est gratuit pour les agriculteurs (financement par Vivea) et pour les salariés d'exploitation (prise en charge par le Fafsea des coûts de formation et de salaire). De nouvelles sessions sont programmées pendant l'automne-hiver. 40 agriculteurs et salariés ont déjà suivi ce stage.

Contact  Jean-François GOURDON
05 58 85 44 48

En chiffres

140 dossiers de modifications d'autorisations de prélèvements d'eau instruits auprès de la DDTM et **2204** dossiers de renouvellement déposés

42 marchés de producteurs de pays

18000 T de MS de déchets épandus (boues, cendres, composts...) sur **2 800** ha suivis dans le cadre de plans d'épandage chez **92** agriculteurs

20 avis favorables et **4** avis défavorables donnés pour des PLU, SCOT, cartes communales

5 salons fermiers

41 agriculteurs formés au module irrigation dans le cadre de la certification AREA

Qualité Landes :

113 000 fans sur Facebook

592 400 vues cumulées de vidéos sur youtube

Missions de service public

La Chambre d'agriculture assure des missions de service public déléguées par l'Etat, conduites par 4,8 ETP.

Apprentissage

Nous vérifions et enregistrons les contrats d'apprentissage avant de les transmettre au CFA, MSA, DIRECCTE, inspection de l'apprentissage, caisse de retraites complémentaires, Conseil Régional, Service statistiques du Ministère. Nous informons, mettons en relation apprentis et maîtres d'apprentissage et aidons à la réalisation du contrat.

▲ **153** contrats enregistrés dont **34 %** pour des apprentis en formation de niveau BEPA, **28 %** niveau Bac Pro, **20 %** niveau BTS, **18 %** niveau supérieur.

CFE

Le Centre de Formalités des Entreprises facilite les démarches administratives des exploitants agricoles à titre individuel ou en société lors de la création, de la modification de situation et de la cessation d'activité. Il permet d'effectuer en un seul dossier, l'ensemble des déclarations à réaliser auprès de divers organismes et administrations.

▲ **384** déclarations de créations d'activité
▲ **430** modifications d'activité
▲ **290** cessations d'activité traitées

Le CFE assure aussi le suivi des demandes ACCRE (aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises) et tient le registre du fonds agricoles.

▲ **45** dossiers ACCRE instruits
▲ **10** fonds agricoles inscrits au registre

Installation

La Chambre d'agriculture pré-instruit plusieurs dossiers de demandes d'aides. Il s'agit d'examiner la complétude et l'éligibilité d'un dossier avant transmission à la DDTM pour instruction finale.

▲ **24** demandes d'aides DJA (vérification de la conformité, de l'éligibilité et du respect des taux de financements et des plafonds d'aides publiques)
▲ **19** paiements de l'aide DJA (recueil des pièces administratives attestant la mise en route du projet au plan foncier, juridique, social, investissement...)
▲ **27** dossiers de contrôle du plan de développement de l'exploitation (vérification du respect des engagements au bout de 5 ans d'installation)
▲ **5** dossiers de demandes d'aides du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales PIDIL (parrainage et aide à l'inscription au répertoire).

Nous assurons aussi la tenue du Répertoire Départ Installation (RDI) et les mises en relation cédants/repreneurs. En 2017, nous avons inscrit, **15** nouvelles exploitations et **26** jeunes en recherche d'exploitation et il y avait **42** exploitations "en stock" au 31/12/2017.

IPG

L'identification assure la traçabilité géographique et historique des animaux (bovins, ovins, caprins...). Le service IPG des Landes, Gironde et Lot et Garonne est regroupé sous l'entité Ede Aquitaine.

L'IPG édite pour chaque déclaration de naissance, un passeport qui suivra l'animal toute sa vie. Un document sanitaire est également établi pour les naissances et autres entrées d'animaux.

▲ **19 100** naissances, **13 100** autres entrées, **34 530** mouvements de sorties d'animaux enregistrés
▲ **927** éleveurs de bovins, **530** éleveurs ovins et caprins et **35** ganaderias détenteurs de vaches de combat sollicitent l'IPG dans les Landes